

Master 2 Urbanisme et aménagement parcours Sols et sobriété foncière

Domaine :

Sciences humaines et sociales

Mention :

Urbanisme et aménagement

UFR/Institut :

Ecole d'Urbanisme de Paris (EUP)
Université Gustave Eiffel

Type de diplôme :

Master

Niveau(x) de recrutement :

Bac + 4

Niveau de diplôme :

Bac + 5

Niveau de sortie :

Niveau 1

Lieu(x) de formation :

Champs sur Marne – Cité Descartes

Accessible en :

Formation en apprentissage

Site web de la formation :

<https://www.eup.fr/>

Présentation de la formation

Le parcours de M2 "Sols et sobriété foncière" s'inscrit dans le domaine de la maîtrise d'ouvrage urbaine et territoriale. Ouvert en alternance, il considère que la préservation des sols représente une opportunité nouvelle pour les territoires et un enjeu renouvelé pour l'urbanisme et l'aménagement et ses professionnels.

Tout en s'appuyant sur l'enseignement des mécanismes classiques de la planification ou encore des montages économiques et de l'analyse des jeux d'acteurs, le parcours mettra en lumière les méthodes et leviers à actionner pour que l'aménagement soit pensé en concordance avec les objectifs de transition foncière, notamment dans le domaine des politiques publiques alimentaires, sanitaires ou de restauration de la biodiversité.

Capacité d'accueil

15 à 23

Co-accréditations

Université Gustave Eiffel

Compétence(s) visée(s)

Ce parcours en alternance a pour objectif pédagogique principal de former de futurs professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement en capacité d'intégrer une approche écologique et fonctionnelle des sols à leur activité. Plus particulièrement, le parcours forme les étudiants à :

- connaître les terres, les sols et les fonciers ;
- concevoir, agir et anticiper la sobriété foncière ;
- réfléchir et questionner les pratiques de l'aménagement

Débouchés professionnels

Les débouchés professionnels pourront avoir lieu dans une diversité de types de structures professionnelles :

- Collectivités territoriales et établissements publics
- Bureaux d'étude
- Cabinets de conseil en urbanisme
- ONG
- Think tanks
- Acteurs public, para-public et privé de l'aménagement opérationnel

Les métiers visés, qu'ils soient dans une posture de chargés de projet, d'études et ou de mission, sont centrés sur les mondes professionnels des sols, du foncier, du paysage.

Organisation de la formation

La structure des enseignements est la suivante :

- Connaître et penser terres, sols et fonciers

- UE 1 Connaître et penser les sols
- UE 2 Comprendre les institutions et acteurs des sols et du foncier
 - Concevoir, agir et anticiper la sobriété foncière I
- UE 3 Agir pour la sobriété foncière
- UE 4 Atelier
- UE 5 UE transversale 1 : Maîtrise d'ouvrage urbaine et territoriale en partage
 - Concevoir, agir et anticiper la sobriété foncière II
 - UE 6 Gérer les risques et planifier la sobriété foncière
 - UE 7 Soigner les sols par les pratiques d'aménagement
 - UE 8 UE transversale 2 : Maîtrise d'ouvrage urbaine et territoriale en partage
 - Réfléchir sur et questionner les pratiques d'aménagement
 - UE 9 Mémoire et réflexion professionnelle
 - UE 10 Activités communes

Calendrier pédagogique

Modalités d'admission en formation continue

Modalités d'admission en formation par apprentissage

Les étudiant·es du parcours viendront du master 1 de l'École d'urbanisme de Paris ainsi que de formations universitaires diversifiées (formation en architecture, paysage, ingénierie, sciences humaines et sociales ou sciences environnementales, juridiques, économiques et politiques, etc.).

Candidature

Les candidatures s'effectuent en ligne, via eCandidat.

Responsables pédagogiques

Maylis DESROUSSEAUX

Secrétariat

scola-eup@u-pec.fr

Plus d'informations

Consulter le site de l'École d'urbanisme de Paris